

Découvrez les conditions de votre programme ma carte Confo+ !

MA CARTE CONFO+ est un programme de fidélité conçu par CONFORAMA France S.A 80 boulevard du Mandinet 77432 Marne La vallée RCS Meaux 414 819 409. Toute adhésion au programme de fidélité entraîne l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales dont l'Adhèrent reconnaît avoir pris connaissance avant la souscription. Les présentes conditions peuvent être remédées à l'accueil des Magasins Participants ou auprès du Service Client à l'adresse figurant à l'article 9 et sont consultables sur www.conforama.fr

1- Définitions

Au sens des présentes conditions générales, les termes suivants sont employés avec le sens indiqué ci-après :

- « Adhèrent » : particulier personne physique, âgé de plus de 18 ans, agissant pour ses seuls besoins domestiques et ayant souscrit au programme de fidélité, et résidant en France Métropolitaine.

- « Magasins Participants » : magasins sous enseigne « CONFORAMA » et « Confo! » en France métropolitaine.

2- Adhésion

L'adhésion est personnelle, non cessible et réservée aux personnes répondant à la définition d'Adhèrent. Toute utilisation du programme dans un cadre professionnel sera constitutive d'une fraude.

Pour y souscrire, l'Adhèrent devra se présenter auprès des Magasins Participants et demander son inscription au programme de fidélité ma carte Confo+. L'adhésion au programme ma carte Confo+ et à ses avantages se décline matériellement de la manière suivante :

- « ma carte Confo+ fidélité » : carte de fidélité simple remise à l'Adhèrent directement en magasin - « ma carte Confo+ crédit » : programme associé aux cartes de crédit CONFORAMA AUREORE, CONFORAMA VISA AUREORE, CONFORAMA CPAY ou CONFORAMA CPAY MASTERCARD, cartes de crédit facultatives associées à un crédit renouvelable (1) (sous réserve d'acceptation par BNP Paribas Personal Finance) adressée à l'Adhèrent par courrier.

Il ne pourra être délivré qu'une seule carte de fidélité par Adhèrent. L'adhésion est payante. L'Adhèrent devra payer la cotisation d'un montant de 15 euros et transmettre les informations personnelles suivantes à minima : civilité, nom, prénom et adresse postale complète et exacte. Afin d'améliorer le service et de répondre au mieux à ses attentes, l' Adhèrent pourra fournir d'autres informations s'il le souhaite (email, téléphone portable, etc.). Tout changement dans les informations personnelles listées ci-dessus devra être notifié par l'Adhèrent à CONFORAMA, dans les meilleurs délais, en contactant le Service Client dont les coordonnées sont précisées à l'article 9. La présentation d'une pièce d'identité pourra être demandée à l'Adhèrent, pour des raisons de sécurité, à tout moment. La conservation et l'usage de la carte associée au programme de fidélité sont sous l'entière responsabilité de l'Adhèrent. La responsabilité de CONFORAMA ne peut en aucun cas être engagée au titre du programme de fidélité en cas de perte, vol de la carte ou fraude quelconque dans son utilisation ou celle de tout support inhérent au programme (courrier, chèque fidélité, etc.).

3- Durée

L'adhésion au programme est valable pour une période d'un an et prend effet à la date d'adhésion telle que figurant sur la facture de l'Adhèrent et sous réserve du parfait paiement et de l'encaissement de la cotisation par le Magasin Participant.

4- Avantages du Programme ma carte Confo+

4.1- Descriptif du programme de fidélité

Le programme de fidélité ma carte Confo+ offre différents avantages durant la période d'adhésion en contrepartie de la cotisation annuelle versée. L'Adhèrent pourra bénéficier de ces avantages uniquement sur présentation de sa carte « ma carte Confo+ fidélité » ou « ma carte Confo+ crédit ». Les avantages du programme se décomposent comme suit :

-**Cumul d'euros** : L'Adhèrent peut cumuler 5% sur le montant total de ses achats (remises déduites) effectués au sein des Magasins Participants et sur le site [conforama.fr](http://www.conforama.fr). Le périmètre du cumul d'euros comprend tous les produits meubles ou décoration ou électro loisirs / électroménagers, les extensions de garanties, les assurances. Sont exclus de ce périmètre : les autres produits et services, les cartes et coffrets cadeaux, le service après-vente, les services de mises à disposition (pose, livraison, montage et location) et la cotisation au programme de fidélité. Le montant de cette cagnotte ne sera effectif qu'à compter du retrait ou de la livraison des Marchandises. Il sera reversé sous forme d'un chèque fidélité envoyé par Conforama à minima une fois par an. Ce chèque fidélité sera valable sur [conforama.fr](http://www.conforama.fr) (hors produits et services vendus sur la MarketPlace by Confo) et dans les Magasins Participants sur l'ensemble des produits meubles, décoration, électro loisirs / électroménagers et les services suivants : les extensions de garantie, les assurances. En cas de retour des achats par l'Adhèrent (remboursement, rétractation légale, 30 jours pour changer d'avis), la cagnotte sera diminuée du montant correspondant aux euros octroyés lors de cet achat.

Si le paiement de ces achats a été réalisé dans les Magasins Participants avec un chèque fidélité, le remboursement sera effectué en carte avoir valable dans les magasins Conforama et Confo! participants et sur [conforama.fr](http://www.conforama.fr). Si le paiement de ces achats a été réalisé sur le site [conforama.fr](http://www.conforama.fr) avec un chèque fidélité, le remboursement du chèque fidélité utilisé sera recréité sur la cagnotte Fidélité Confo+ sous 7 jours. L'adhèrent recevra le chèque fidélité correspondant dans un délai maximum de 45 jours.

Les avantages obtenus par l'Adhèrent pourront être supprimés, de plein droit, en cas d'annulation du/des contrat(s) de vente ou de restitution des achats avec, le cas échéant, des extensions de garanties ou assurances énoncées au titre des présentes. Le chèque cadeau devra être utilisé en une seule fois par l'Adhèrent lui-même, sur présentation de sa carte de fidélité en plus du chèque. Il ne pourra donner lieu à aucune contrepartie monétaire, même partielle. Le montant de l'avantage fidélité dépensé par l'Adhèrent en chèque fidélité ne pourra donner lieu à un cumul d'euros sur sa cagnotte.

- **Location gratuite d'une camionnette** : La location gratuite d'une camionnette jusqu'à 2 heures le week-end et jusqu'à 3 heures en semaine, sous réserve de disponibilité du véhicule en magasin. Cette offre est valable, une seule fois par facture, dès 300 € d'achats effectués dans les Magasins Participants et sur le site [conforama.fr](http://www.conforama.fr) pour les achats retirés en magasin. Le kilométrage est limité à 300km, au-delà duquel intervient une facturation de 0.112€ par kilomètre supplémentaire. Au-delà de 2 heures (3 heures en semaine), chaque quart d'heure supplémentaire sera facturé 5€. L'Adhèrent devra s'acquitter d'un dépôt de garantie d'une valeur de 800€.

- **30 jours pour changer d'avis** : L'Adhèrent bénéficie de 30 jours pour changer d'avis et échanger ses achats dans les Magasins Participants et sur [conforama.fr](http://www.conforama.fr) en les rapportant sous 30 jours dans les Magasins Participants à partir de la date d'enlèvement ou de réception de son achat, sans l'avoir utilisé, dans son emballage d'origine et accompagné du ticket de caisse ou de la facture. Sont exclus : les exclusivités Internet, les services déjà utilisés ou activés, la literie, les logiciels, les jeux vidéo ouverts, les consommables (piles, ampoules, cartouches d'encre, DVD enregistrables, papier, etc.), les appareils d'hygiène (rasage, épilateur, brosse à dent électrique, etc.), les produits liés à un abonnement, une commande

spéciale, les produits d'exposition ou soldés, les petits accessoires (câbles, produits sous blister, etc.) L'Adhèrent pourra également bénéficier de différents avantages proposés par CONFORAMA à tout moment de l'année et sur la seule initiative de CONFORAMA, tels que des ventes promotionnelles spécifiques à ce programme, l'accès à des événements dans les Magasins Participants...

4.2- Suivi du programme de fidélité

L'Adhèrent pourra connaître sa situation au regard des avantages en cours d'acquisition de la manière suivante : par courrier, par téléphone aux coordonnées figurant à l'article 9 « Divers », sur le site conforama.fr ou en caisse à l'accueil des Magasins Participants.

5- Modification du programme – Annulation - Fraude

En cas de modification des conditions du programme, l'Adhèrent en sera informé au plus tard un mois avant. Toute utilisation frauduleuse du programme de fidélité et des avantages associés pourront entraîner, de plein droit et sans préavis, une désinscription de l'Adhèrent au programme. Il pourra, en outre, être demandé la restitution des avantages octroyés et faire l'objet d'une action en réparation avec demande de dommages et intérêts par CONFORAMA.

6- Renouvellement

6.1- Dans le cas d'une adhésion au programme « ma carte Confo+ fidélité » : l'adhésion ne sera pas reconduite tacitement et prendra fin à sa date d'échéance. Dans le cas où l'Adhèrent souhaite la reconduire, il pourra la renouveler après cette date dans les Magasins Participants. Hors période de validité et avant renouvellement de son adhésion, l'Adhèrent ne pourra pas bénéficier des avantages du programme ma carte Confo+. Les achats ainsi réalisés hors période de validité de l'adhésion ne pourront donner lieu à un cumul d'euros sur la cagnotte de l'Adhèrent

6.2- Dans le cas d'une adhésion au programme « ma carte Confo+ crédit », attaché à une carte de crédit facultative associé à un crédit renouvelable CONFORAMA CPAY ou CONFORAMA CPAY MASTERCARD (1) (sous réserve d'acceptation par BNP Paribas Personal Finance) : l'adhésion sera tacitement reconduite à chaque échéance pour une durée d'un an sauf résiliation par le client ou retrait/ annulation de la carte de crédit facultative par l'organisme de crédit. En cas de reconduction, la cotisation sera prélevée par débit au comptant par BNP Paribas Personal Finance au nom et pour le compte de CONFORAMA dans le mois suivant la date d'anniversaire du contrat et pour autant que l'Adhèrent possède une carte de crédit en cours de validité. CONFORAMA informera l'Adhèrent du renouvellement annuel de son programme de fidélité dans les délais définis dans l'article L.136-1 du code de la consommation. L'absence de réponse de l'Adhèrent entraînera la reconduction tacite au programme de fidélité et à ses avantages tels qu'il en vigueur à cette date. Conformément aux dispositions légales en vigueur, nous vous informons des dispositions prévues à l'article L.136-1 du code de la consommation :

« Le professionnel prestataire de services informe le consommateur par écrit, par lettre nominative ou courrier électronique dédiés, au plus tôt trois mois et au plus tard un mois avant le terme de la période autorisant le rejet de la reconduction, de la possibilité de ne pas reconduire le contrat qu'il a conclu avec une clause de reconduction tacite. Cette information, délivrée dans des termes clairs et compréhensibles, mentionne, dans un encadré apparent, la date limite de résiliation. Lorsque cette information ne lui a pas été adressée conformément aux dispositions du premier alinéa, le consommateur peut mettre gratuitement un terme au contrat, à tout moment à compter de la date de reconduction. Les avances effectuées après la dernière date de reconduction ou, s'agissant des contrats à durée indéterminée, après la date de transformation du contrat initial à durée déterminée, sont dans ce cas remboursées dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation, déduction faite des sommes correspondant, jusqu'à celle-ci, à l'exécution du contrat. A défaut de remboursement dans les conditions prévues ci-dessus,

les sommes dues sont productives d'intérêts au taux légal. Les dispositions du présent article s'appliquent sans préjudice de celles qui soumettent légalement certains contrats à des règles particulières en ce qui concerne l'information du consommateur ».

7- Résiliation

Pour résilier son adhésion à « ma carte Confo+ crédit », l'Adhèrent enverra un courrier à l'adresse suivante : Service Consommateur Cetelem 95906 Cergy-Pontoise Cedex 09. Pour résilier son adhésion à « ma carte Confo+ fidélité », l'Adhèrent s'adressera par téléphone à la ligne dédiée ma carte Confo+ (précisé en Article 9). La résiliation au programme de fidélité sera automatique et de plein droit pour « ma carte Confo+ crédit » en cas de retrait / annulation de la carte de crédit facultative associée au programme. En cas de résiliation avant échéance au programme de fidélité, aucun remboursement de la cotisation ne sera effectuée.

8- Informatiques et Libertés

Les données personnelles transmises par les participants font l'objet d'un traitement informatique pour les besoins de la gestion du programme de fidélité et sont destinées aux sociétés du groupe CONFORAMA. Conformément à la loi Informatiques et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, l'Adhèrent peut exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression sur les données qui le concernent en s'adressant à l'accueil ou en caisse du Magasin Participant ou au Service Client dont les coordonnées sont précisées à l'article 9 « Divers ». Conformément à la réglementation, la demande de l'Adhèrent doit être signée et accompagnée de la photocopie d'un titre d'identité portant sa signature et préciser l'adresse à laquelle CONFORAMA doit lui faire parvenir une réponse. Une réponse sera transmise à l'Adhèrent, au plus tard, dans un délai de deux mois.

9- Divers

Pour toute question ou information sur le programme de fidélité, vous pouvez nous contacter aux coordonnées suivantes :

- **Service Client Conforama** : Programme Fidélité ma carte Confo+

80 Bd du Mandinet 77432 Marne la Vallée Cedex 2

- **Notre ligne dédiée ma carte confo+** : 09 78 97 81 09 (coût d'un appel local). Du lundi au samedi de 9h30 à 19h00.

UN CREDIT VOUS ENGAGE ET DOIT ÊTRE REMBOURSÉ. VERIFIEZ VOS CAPACITES DE REMBOURSEMENT AVANT DE VOUS ENGAGER

(1) Les cartes de crédit Conforama Cpay et Conforama Cpay Mastercard sont des cartes de crédit facultatives associées à un crédit renouvelable. Cotisation annuelle non financière pour le programme de fidélité « ma carte Confo+ » de 15€. Les achats réalisés avec votre carte de crédit seront réglés au comptant avec un différé gratuit pouvant aller jusqu'à 60 jours. Vous pouvez choisir de les régler à crédit, selon les conditions en vigueur de votre crédit renouvelable, au moment de l'achat ou à réception de votre relevé de compte en contactant le prêteur. Sous réserve d'étude et d'acceptation de votre dossier par BNP Paribas Personal Finance – Etablissement de crédit – SA au capital de 468 186 439€ - Siège social : 1 boulevard Haussmann 75009 Paris – 542 097 902 RCS Paris - N°ORIAS : 07 023 128 (www.orias.fr). Cetelem est une marque de BNP Paribas Personal Finance. Vous disposez d'un droit de rétractation. Publicité diffusée par CONFORAMA - Siège social 80 boulevard du Mandinet - Lognes – 77432 Marne la Vallée CEDEX 2 - B 414 819 409 RCS Meaux N° ORIAS 11 062 030 (www.orias.fr), en qualité d'intermédiaire en opérations de banques immatriculés dans la catégorie mandataire exclusif de BNP Paribas Personal Finance. Cet intermédiaire apporte son concours à la réalisation d'opérations de crédit sans agir en qualité de Prêteur.